

Procès-verbal de la séance du jeudi 10 septembre 2020

Le Président du Conseil général, M. Stéphane Schneider, ouvre la séance à 20h15 à la Grande Salle de St-Loup.

Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et précise que les débats seront enregistrés afin de faciliter le travail du secrétaire. Comme cela résonne passablement dans la salle, il faut penser à parler fort.

Il signale la présence de M. Pierre-Alain Pingoud du « Journal de Cossonay » et de M. Ali-Georges Maire du journal « l'Omnibus ».

Pourquoi St-Loup ?

Le Président explique que même si nous sommes en septembre, c'est la première assemblée de l'année pour le Conseil général et c'est en même temps la première assemblée pour notre Syndic dans sa fonction de syndic.

Les raisons qui font que l'assemblée se réunisse ce soir sur le site de St-Loup sont multiples. Avec le Covid-19, il fallait de la place. La salle inférieure de la Biolle n'était pas assez grande pour accueillir le nombre de personnes attendues ce soir. Il aurait été disproportionné de demander à l'huissier de monter une soixantaine de chaises à la salle supérieure de la Biolle et de les redescendre ensuite. Lors d'une rencontre avec le Président, Sœur Lucienne lui a fait savoir que la Communauté serait ravie d'accueillir le Conseil dans ses murs. La salle à St-Loup étant plus grande, c'était la solution la plus adéquate.

Le Président remercie Sœur Lucienne et lui donne la parole.

Sœur Lucienne exprime sa joie de recevoir ce soir les membres du Conseil général. Cela fait vingt et un ans qu'elle est à St-Loup. Elle se souvient des votations qui se faisaient ici. On avait encore les paravents. Une année, les noms ont été agrandis pour que les Sœurs arrivent à les lire.

Les Sœurs transmettent leur salut aux membres présents. Elles se réunissent trois fois par jour à la chapelle. La commune, chaque habitant et les autorités font partie de leurs prières.

Le Président transmet les meilleurs messages du Conseil à la Communauté ainsi que ses remerciements pour la mise à disposition de cette salle.

Puis il lit l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Assermentations
2. Appel et adoption du procès-verbal du 5 décembre 2019
3. Communications du Président du Conseil
4. Préavis municipal 09.2020/1 : Comptes 2019
5. Préavis municipal 09.2020/2 : Changement du système de chauffage immeubles Rue du Four 1 et Milieu du Monde 25
6. Préavis municipal 09.2020/3 : Démolition et reconstruction du refuge communal sur le lieu-dit « Sus la roche »
7. Préavis municipal 09.2020/4 : Participation au financement de l'étude du projet concernant l'épuration Haute Venoge-Veyron (EHVV), nouvelle décision
8. Activités des commissions intercommunales
9. Attribution des jetons de présence du Conseil
10. Election d'un-e suppléant-e à la commission de l'énergie et de l'environnement
11. Election du bureau du Conseil
12. Communications de la Municipalité
13. Divers et propositions individuelles

Le Président demande à Mmes Evelyne Antonin et Edith Gachet de fonctionner comme scrutatrices pour cette séance.

Puis il donne quelques précisions en relation avec le Covid-19 :

- Les rapporteurs des commissions viendront devant pour s'exprimer ;
- Les personnes qui souhaitent s'exprimer ou poser des questions demandent la parole et attendent que le Président la leur accorde ;
- Une fois la parole accordée, ces personnes se lèvent et se mettent sur les côtés ou devant, ceci toujours dans le but de garder les distances ;
- Pour les mêmes raisons de pandémie, nous avons renoncé à organiser un verre de l'amitié au terme de cette assemblée. En effet, à quoi bon chercher une salle permettant de maintenir les distances, de demander aux orateurs de sortir du rang, si c'est pour s'agglutiner autour d'une bouteille à la fin de la séance.

1. Assermentations

Le Président procède à l'assermentation de Antunes Carlos, Behrens Loewer Céline, Martins Alvaro, Matter Marco, Rouge Matthias, Serpa Barata Sergio Manuel, Wicky Benjamin et Wicky Mélanie.

2. Appel et adoption du procès-verbal du 5 décembre 2019

Le Conseil général de la Commune de Pompaples compte désormais 61 membres.

<i>Appel :</i>	- <i>Présents :</i>	<i>48 membres</i>
	- <i>Excusés :</i>	<i>11 membres</i>
	- <i>Non excusés :</i>	<i>2 membres</i>
	- <i>Quorum :</i>	<i>21</i>
	- <i>Majorité simple :</i>	<i>25</i>
	- <i>Bulletin secret :</i>	<i>13</i>

A propos du procès-verbal, M. le Syndic fait une petite remarque. A la page 4, il est écrit : « Au début de la législature, le Conseil général a adopté un taux d'imposition à 66% pour toute la législature. Ce taux est de 2,2% en dessus de la moyenne cantonale ». Il ne s'agit pas de « en dessus » mais de « en dessous ». Cette correction est validée.

Le procès-verbal du 5 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Président du Conseil

Le Président rappelle que la prochaine assemblée du 8 octobre 2020 a été reportée au jeudi 29 octobre 2020.

La dernière assemblée de l'année est maintenue au 10 décembre 2020.

- Votations :
- 27 septembre 2020
 - 29 novembre 2020
 - 7 mars 2021 (élections communales)
 - 13 juin 2021

Pour les élections communales, une assemblée de commune devrait vraisemblablement être mise sur pied entre fin décembre 2020 et janvier 2021.

La date d'installation des autorités communales au printemps 2021 n'est pas encore connue.

4. Préavis municipal 09.2020/1 : Comptes 2019

La conclusion du préavis est la suivante :

La Municipalité ayant présenté son rapport de gestion et les comptes 2019 aux membres de la Commission de gestion, les ayant mis en consultation publique durant le délai légal, demande au Conseil général :

- **d'approuver le rapport de gestion,**
- **d'approuver les comptes 2019 bouclant comme suit :**

Total des charges :	CHF	2'892'547.02
Total des revenus :	CHF	3'000'133.13
Excédent des revenus reporté au capital :	CHF	107'586.11
Total du bilan :	CHF	5'388'756.08

- **de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour l'exercice 2019.**

Le Président du Conseil passe la parole à M. Gilles Pittet qui rapporte au nom de la Commission de gestion.

Préambule :

La Commission de gestion a pour mission principale de vérifier l'exactitude de la comptabilité, de contrôler l'existence des pièces comptables, de s'assurer que l'exécutif agit dans le respect des règlements en vigueur et en toute légalité, et enfin d'en rapporter le résultat au Conseil. Il n'appartient pas à la Commission de porter un jugement ou une critique sur les décisions prises durant l'exercice écoulé.

C'est uniquement au Conseil que ce droit est dévolu.

Rapport :

La Commission de gestion composée de MM. Olivier Buc, Alain Chanson et du rapporteur s'est réunie à cinq reprises à savoir les 18 juin, 14, 21, 23 et 28 juillet 2020. Elle s'est entretenue avec la Municipalité et a obtenu les réponses aux questions soumises à celle-ci.

Comptabilité :

Le contrôle de la Fiduciaire Favre Révision SA a porté en particulier sur :

- La comptabilité et les comptes annuels, à savoir : bilan, comptes de fonctionnement, tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan ainsi que le rappel des ententes intercommunales.

Ce contrôle est effectué selon la norme d'audit suisse 910 (examen succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative.

Le contrôle de la Commission de gestion a porté spécifiquement et par sondage sur :

- Les devis, décomptes, factures, opérations comptables y relatives.

Sur la base du rapport de vérification des comptes de la Fiduciaire, la Commission de gestion a constaté que :

- Le bilan ainsi que les comptes de fonctionnement concordent avec la comptabilité,
- La comptabilité est tenue avec précision,
- Les libellés sont conformes aux pièces comptabilisées,
- L'état de la fortune et le résultat de l'exercice 2019 sont conformes aux dispositions légales.

La Commission félicite et remercie la boursière pour l'excellent travail réalisé durant l'année.

Gestion :

La Commission a contrôlé diverses factures de fonctionnement des postes suivants :

- Administration générale
- Finances
- Domaines et bâtiments
- Travaux
- Police
- Sécurité sociale
- Services industriels

Etat du patrimoine : La Commission a visité, avec M. le Syndic, Alain Bonzon, l'immeuble « en Montanney 3 » en cours d'assainissement et a constaté la bienfaisance des travaux réalisés à ce jour.

Commentaires :

L'exercice 2019 se conclut par un excédent de CHF 107'586.11 avec une marge d'autofinancement positive de CHF 84'354.81 en diminution de CHF 303'000.-- environ par rapport à 2018.

La forte diminution de cette marge provient d'un encaissement réduit d'impôts conjoncturels, soit des droits de mutation, des droits sur les successions et donations, ainsi que l'impôt sur les gains immobiliers.

Sans ces encaissements aléatoires, nous constatons que notre marge d'autofinancement est trop faible, réduisant d'autant les possibilités d'investissement de la commune.

La Commission relève la relative bonne santé financière de la commune de Pompaples.

En conclusion, la Commission demande au Conseil :

- d'approuver le rapport de gestion et d'accepter les comptes tels que présentés et mis en consultation dans le délai légal,
- de donner décharge à la Municipalité pour l'année 2019,
- de donner décharge à la boursière pour l'année 2019.

Le Président demande à la Municipalité si elle a un complément d'informations.

M. Alain Bonzon remercie la Commission des finances (réd. : en fait : la Commission de gestion) et apporte deux commentaires.

- Dans les commentaires de la Commission : « ... sans les encaissements d'impôts conjoncturels, droits de mutation, droits sur les successions et donations, ainsi que d'impôts sur les gains immobiliers, nous constatons que notre marge d'autofinancement est trop faible, réduisant d'autant les possibilités d'investissement de la commune ». Il tient à préciser, et remercie la commission d'avoir relevé ce point-là, que durant ces dix dernières années, la commune a eu la chance financièrement d'encaisser passablement d'impôts conjoncturels, mais beaucoup moins cette année. Cela a permis de rembourser pas mal de dettes et surtout de créer des réserves pour CHF 1'500'000.-- . Ces CHF 1'500'000.-- seront très utiles ces prochaines années car nous devons investir. Nous avons déjà deux préavis ce soir et d'autres ces prochains mois. Ils nous permettront d'assumer sans emprunter, ceci à condition que les deux préavis soient acceptés.

- Le deuxième point relevé, tout aussi important est : « La commission relève la relative bonne santé financière de la commune de Pompaples ». C'est parfaitement exact. Il faut juste savoir que la commune de Pompaples encaisse trop peu fiscalement quant aux impôts sur le revenu et sur la fortune par rapport à la majorité des communes du Canton. Cela signifie que le manque d'encaissements d'impôts est légèrement compensé heureusement par l'encaissement de loyers mais ceci ne va pas suffire à réaliser les investissements futurs. Finalement, ces deux éléments signifient que dans ces prochaines années, probablement jusqu'à la fin de la législature, nous allons utiliser les réserves pour investir. Nous avons trop peu investi ces dernières années. Nous devons investir maintenant. Lorsque les comptes de réserve seront utilisés, nous aurons la possibilité d'emprunter...

Le Président ouvre la discussion au sujet des comptes 2019.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général est invité à se prononcer.

Le préavis 09.2020/1 est adopté à l'unanimité.

5. Préavis municipal 09.2020/2 : Changement du système de chauffage immeubles Rue du Four 1 et Milieu du Monde 25

Le Président du Conseil donne la parole à Mme Seoane Pilar qui rapporte au nom de la commission ad hoc.

Composée de MM. Dominique Bataillard et Arnaud Bovet et de Mme Pilar Seoane, la commission ad hoc a été convoquée le lundi 27 juillet 2020 pour prendre connaissance du préavis susmentionné.

Suite à l'expansion du réseau de chauffage à distance dans la commune et dans sa volonté d'améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments, la Municipalité propose le raccord des immeubles « Rue du Four 1 » et « Milieu du Monde 25 » au chauffage à distance de la société Cadcime SA.

Les installations actuelles de chauffage pour les habitations mentionnées ci-dessus sont, à ce jour, une chaudière à mazout pour la « rue du Four 1 » et une chaudière à propane pour le « Milieu du Monde 25 ». Toutes deux datent de 2007.

En permettant le raccord au chauffage à distance, cela éviterait une facturation onéreuse et périodique pour l'entretien des citernes actuelles. Les investissements à venir seraient moindre grâce à la prise en

charge par Cadcime SA de l'échangeur thermique et de sa régulation. Par ailleurs, la commune, actionnaire de Cadcime SA à hauteur de 8,5 %, bénéficie d'un rabais de 10 % sur le prix du kWh.

Avec la subvention du Canton accordée, si acceptation de ce changement, la commune verrait le montant des travaux allégé de CHF 10'775.-- . Ce subside est proposé à ce jour, sans garantie de pouvoir retrouver la même somme si le projet devait être repoussé.

Cette modification se voudrait également favorable à notre environnement. Par l'utilisation de l'énergie résiduelle du four à ciment de l'entreprise Holcim, équivalente à la consommation de 1'500 ménages, la nuisance sonore et olfactive liée aux chaudières serait abolie ainsi que le rejet dans l'atmosphère de 24 tonnes de CO₂ par année issu de la combustion de 6'400 litres de mazout et de 2'350 kilos de propane. La commune exercerait son devoir d'exemplarité quant à l'usage d'énergie renouvelable et de l'importance, pour notre futur, à investir dans ce sens.

Cependant, il est à soulever la question de savoir quelle énergie renouvelable pourrait être utilisée si l'entreprise Holcim venait à fermer.

La commission ad hoc invite notre Municipalité à se pencher sur la question.

Par cette demande, la commune démontre aux habitants de Pompaples sa confiance envers l'entreprise Cadcime SA comme l'a fait auparavant le site de St-Loup. Elle s'engage notamment à assurer la continuité du projet et, par la suite, d'assurer son bon fonctionnement pour les immeubles raccordés.

En conséquence, la commission ad hoc, unanime, invite le Conseil général à accepter le préavis 06.2019/2.

Puis c'est au tour de la Commission des finances. M. Vincent Delafontaine en est le rapporteur.

Composée de MM. Eric Pulfer, Vincent Studer et du rapporteur, la Commission des finances a été convoquée le 20 juillet 2020 pour prendre connaissance du préavis susmentionné.

M. Alain Bonzon, syndic, a exposé le sujet.

Pour donner suite à sa volonté d'améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments, la Municipalité souhaite raccorder le collège « Rue du Four 1 » et l'immeuble « Route du Milieu du Monde 25 » au réseau de chauffage à distance de l'entreprise Cadcime SA.

L'étude effectuée pour le changement des deux installations, nous démontre que la solution proposée par l'entreprise Cadcime SA est une très bonne alternative aussi bien pour le côté énergétique de son système que pour sa partie technique relativement simple et peu coûteuse à l'entretien.

Le coût des transformations pour les deux bâtiments se monte à hauteur de CHF 100'000.--. Il sera financé à 60 % par le fonds de rénovation des bâtiments et à 40 % par le fonds de réserve d'investissement.

Le prix de l'énergie consommée actuellement concorde avec l'estimation faite par l'entreprise Cadcime SA. La différence financière ne se fera pas sur l'énergie à proprement parler, mais sur la partie entretien des installations. La commune étant actionnaire de l'entreprise Cadcime SA depuis l'année dernière, elle perçoit un rabais de 10 % sur les kWh consommés.

Par conséquent,

- Au vu des directives dictées par la politique énergétique de notre Canton,
- À la volonté de notre Municipalité d'aller de l'avant dans l'amélioration énergétique de ses bâtiments,
- À cette solution techniquement et financièrement intéressante,

La Commission, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples

- Vu le préavis n° 09.2020/2 de la Municipalité du 6 juillet 2020,
- Oûi le rapport des commission chargées d'étudier ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux,
- d'accorder, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 98'364.40,
- d'accepter un prélèvement sur le fonds de réserve bâtiments n° 9282.41 de CHF 58'289.75,
- d'accepter le prélèvement d'un montant maximum de CHF 40'074.65 sur le fonds de réserve d'investissement n° 9282.45.

Le Président du Conseil demande à la Municipalité si elle a un complément à apporter.

M. Joël Fontolliet, municipal, donne une réponse à la commission ad hoc au sujet du futur de l'entreprise Cadcime en cas d'arrêt d'Holcim. Ce serait la géothermie avec un forage à 3'000 mètres.

Actuellement, Holcim et Cadcime ont toutes les autorisations de la part de la Confédération pour faire ces forages. Si cela ne devait pas être possible, Holcim brûle actuellement d'énormes quantités de bois de récupération pour chauffer ses fours. Ce serait ce type qui serait privilégié dans ce cas-là. Mais d'abord la géothermie profonde et dans le cas contraire, le bois de récupération.

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

• *M. Frédy Bovet a une question pour la Municipalité concernant le raccordement de la Biolle. Dans le préavis, il est indiqué que la Municipalité émet le souhait de raccorder la Biolle ultérieurement au vu de la complexité et du coût des travaux à réaliser.*

Comme actuellement il y a quelques travaux dans le village, cela pourrait-il nous valoir un nouvel épisode de travaux ? Mais qu'est-ce qui nous fait renoncer d'autant plus que sur le plan écologique, on est à côté de la plaque car le bâtiment est équipé d'un chauffage au sol électrique.

Rép. de M. Fontolliet : « Pour transformer un bâtiment chauffé par un chauffage au sol électrique par un autre mode de chauffage, cela demande une étude approfondie. On était quand même pris par le temps. Le toit de la Biolle est sain : panneaux photovoltaïques ou pas ? Actuellement, il y a plein de pistes à exploiter et cela demande une réflexion plus approfondie ».

Le Président du Conseil clôt la discussion et invite le Conseil général à se prononcer sur les conclusions du préavis.

Le préavis 09.2020/2 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

6. Préavis municipal 09.2020/3 : Démolition et reconstruction du refuge communal sur le lieu-dit « Sus la roche »

Le Président du Conseil donne la parole à M. Cyril Monnier, rapporteur de la commission ad hoc. Cette dernière est composée aussi de Mlle Frédérique Schneider et de M. Jean-Paul Recordon. Elle a été convoquée le 27 juillet 2020 pour prendre connaissance du préavis concernant la démolition et la reconstruction du refuge communal sur le lieu-dit « Sus la roche ». Lors de cette séance, le municipal en charge du dossier, M. Joël Fontolliet, nous a présenté les plans de la future construction.

Ayant tout en main, la commission a pris connaissance du dossier chacun de son côté et s'est revue le 24 août 2020 pour en discuter. Notre première remarque a été celle du prix. Pour quelle raison devons-nous mettre une telle somme pour un refuge ? Nous avons constaté que sa situation géographique est une première contrainte.

Il est situé :

- Dans l'inventaire fédéral des paysages,
- Dans l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites,
- Dans le territoire d'intérêt biologique prioritaire selon le réseau écologique cantonal.

Donc, tous ces paramètres mis bout à bout donnent des complications sur la profondeur de la base béton, sur le revêtement des façades, sur l'aménagement extérieur, etc. Toutes ces contraintes administratives obligent la Municipalité à s'orienter sur des matériaux imposés ou d'isoler contre le froid la totalité de la construction soit le sol, les parois et la toiture. Les travaux doivent se faire en dehors de la période sensible pour la faune, ce qui constitue une contrainte supplémentaire. Il est néanmoins important de faire ces travaux cet hiver parce que les contraintes risquent d'être bien plus restrictives l'année prochaine.

Toutes ces choses créent des plus-values ce qui donne au final un investissement considérable mais justifié.

De multiples points positifs sont remarqués par la commission. Typiquement, le bois servi pour la construction de ce refuge « en fuste » ou plus communément « en rondin », proviendra des forêts régionales. De plus, la pose de panneaux photovoltaïques est une excellente idée, au vu de la politique énergétique mise en place par la Municipalité.

La commission trouve que c'est un très beau projet et relève que le refuge fait partie du patrimoine de la commune et profitera à tous les citoyens de notre village.

En conclusion, suite aux informations données, la commission propose aux membres du Conseil général :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de démolition et de reconstruction du refuge.

Puis c'est au tour de la Commission des finances.

La Commission des finances, composée de MM. Eric Pulfer, Vincent Delafontaine et de Vincent Studer, rapporteur, a été convoquée le 20 juillet 2020 pour prendre connaissance du préavis susmentionné.

Le coût de ce projet est devisé à CHF 469'200.-- sur la base d'un devis estimatif, le montant définitif sera connu une fois les soumissions rentrées.

L'estimation de la démolition et de la reconstruction du refuge est répartie de la façon suivante :

Installation de chantier et démolition	CHF	27'300.-- .
Construction du refuge	CHF	325'600.-- .
Architecte, géomètre	CHF	48'300.-- .
Aménagement extérieur	CHF	30'000.-- .
Bilan énergétique et isolations	CHF	15'000.-- .
Frais divers	CHF	23'000.-- .

Le financement de ce projet sera effectué par un prélèvement maximum de CHF 469'200.-- sur le fonds de réserve pour investissement n°9282.45 d'un solde disponible de CHF 565'530.45.

Par conséquent,

la Commission des finances, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples,

- vu le préavis n° 09.2020/3 de la Municipalité,
- ouï les rapports des commissions désignées pour étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux,
- d'accorder, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 469'200.--,
- d'accepter le financement de cet investissement par un prélèvement maximum de CHF 469'200.-- sur le fonds de réserve pour investissements n° 9282.45.

Le Président demande à la Municipalité si elle a un complément à apporter.

M. Joël Fontolliet remercie les commissions qui ont travaillé sur ce projet.

« La commission ad hoc s'est creusé les méninges pour essayer de trouver d'autres pistes, d'autres solutions malgré le fait que le Canton nous téléguidé passablement. Elle a mis à jour un oubli de notre part : l'accès au refuge et aux toilettes doit être adapté pour les personnes à mobilité réduite. Les plans ne peuvent pas être présentés ce soir car l'architecte est en train de réaménager les extérieurs.

Pourquoi présente-t-on ce préavis aujourd'hui alors que la mise à l'enquête court déjà et est peut-être déjà finie ? Avec le coronavirus, cela prend plus de temps. Normalement, on voulait présenter ce préavis lors du Conseil de juin, la mise à l'enquête aurait couru pendant l'été car pour répondre aux exigences formulées par le Canton, la construction peut uniquement avoir lieu hors période sensible pour la faune et la flore, soit en automne et en hiver. Donc, si le préavis passe ce soir, compte tenu du temps nécessaire à la mise à l'enquête (entre 40 et 50 jours), la construction ne peut se faire pendant cet hiver et il faudra attendre l'hiver 2021-2022. On a opté pour cette façon de faire.

Quand une commune fait une mise à l'enquête, elle ne paie pas d'émoluments. Même si le préavis est refusé, cela ne coûte rien. Au final, le fait de pouvoir financer ce refuge avec les fonds de réserve qui sont quand même les économies des citoyens, quoi de mieux qu'un projet communautaire comme un refuge qui va être utilisé par tout un chacun. On l'espère pour deux, voire trois générations et passer de joyeux moments lors d'une invitation communale ou à titre privé ».

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

- *M. Gilles Pittet* pose une question concernant les offres : « Il s'agit d'une construction particulière. La Municipalité a-t-elle reçu plusieurs offres ? »

Rép. de M. Fontolliet : « Actuellement : deux offres ».

- *M. Jean-Paul Recordon* indique qu'ayant vu les plans, il trouve que c'est un bel objet pour nous, pour nos enfants et nos petits-enfants. La commune devra faire attention quant à la manière d'entretenir ce refuge et surtout au sujet de la location. Le louer pour l'amortir n'est pas une bonne idée. Il faut le louer avec au moins une personne de Pompaples et que ce refuge soit bien contrôlé après chaque location. Vu le coût de la construction, cela vaut la peine de se pencher là-dessus.

M. le Syndic donne une réponse : « Le refuge actuel aura 40 ans l'année prochaine et a vécu longtemps. Les employés communaux vont régulièrement voir ce qui se passe, contrôler et nettoyer parfois des choses pas très sympathiques. Je fais confiance aux employés communaux. La Municipalité se posera la question d'une hausse ou pas des prix. Il ne pourrait s'agir que d'une hausse légère.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général est invité à se prononcer sur les conclusions du préavis municipal qui prévoit la démolition et la reconstruction du refuge communal telles que décrites dans le préavis.

Le préavis 09.2020/3 est adopté à l'unanimité moins un avis contraire et cinq abstentions.

7. Préavis municipal 09.2020/4 : Participation au financement de l'étude du projet concernant l'épuration Haute Venoge-Veyron (EHVV), nouvelle décision

Le Président du Conseil passe la parole à M. Eric Pulfer qui rapporte au nom de la Commission des finances.

La Commission des finances, composée de MM. Vincent Delafontaine, Vincent Studer et du rapporteur, a été convoquée le 20 juillet 2020 à la salle de La Biolle.

L'exposé des motifs a été présenté par M. Joël Fontolliet, municipal des eaux et épuration.

Suite au préavis municipal négatif n° 06.2019/3, le Conseil général de Pompaples a suivi la Municipalité et refusé le crédit (CHF 25'000.-- pour notre commune) pour l'étude de la régionalisation de l'épuration des eaux.

Sur les 13 communes concernées, seules Pompaples et La Sarraz dans une moindre mesure, ont refusé la demande de crédit, les autres communes l'ayant acceptée à une nette majorité.

De ce constat, la Municipalité propose aux membres du Conseil général de reprendre ce même sujet en proposant cette fois d'accepter le financement de l'étude à raison de CHF 30.-- par habitant, décision qui nous permet de participer à la suite du projet.

Dans le cas contraire, nous n'aurions aucune possibilité de participer aux décisions prises, si ce n'est de devenir cliente de cette nouvelle STEP, avec le risque que le coût soit plus élevé.

A souligner que le financement de l'étude ne nous oblige pas à accepter la décision finale de participer à la construction de la nouvelle STEP.

Le fonds de réserve « Épuration n° 9280 » qui présente un solde disponible de CHF 210'348.36 financera ce projet.

La Commission des finances, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples,

- vu le préavis n° 09.2020/4 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commissions des finances chargée d'étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- d'autoriser la Municipalité à participer à l'étude régionale à raison de CHF 30.-- par habitant,
- d'accorder, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 25'000.--,
- d'accepter un prélèvement sur le fonds de réserve « Épuration n° 9280 » de CHF 25'000.--.

Le Président du Conseil demande à la Municipalité si elle a un complément à donner.

M. Alain Bonzon donne une explication. « La Sarraz a accepté le financement avec pas mal de contradictions. Seule Pompaples a refusé ce financement. Les explications dans le préavis sont claires.

C'est volontiers que nous revenons sur le sujet si quelqu'un ne comprend pas que nous avons refusé il y a quelques mois et acceptons aujourd'hui. C'est un coût de CHF 25'000.-- qui est limite par rapport à ce que coûtera cette STEP qui se fera probablement dans le futur. Le Conseil se prononcera sur le bien-fondé de cette STEP d'ici deux ans grosso modo.

Le Président du Conseil ouvre la discussion et ferme la discussion.

Le préavis 09.2020/4 est adopté à l'unanimité moins cinq abstentions.

8. Activités des commissions intercommunales

ASISEVV :

M. Frédy Bovet rappelle qu'il s'agit de l'ancien groupement scolaire qui allait d'Orny à Montricher. Une dernière séance aura lieu le 24 septembre 2020 à l'Isle avec deux points importants :

- Les comptes 2019 (pour la partie concernant cette association),
- La dissolution de l'ASISEVV.

ASI7 :

M. Frédy Bovet poursuit et indique qu'une séance Covidocompatible a eu lieu le mardi 2 juin 2020 au collège du Levant à La Sarraz avec deux points importants au niveau du CODIR qui est l'exécutif de cette association :

- 1) Mme Nicole Reymond de La Sarraz reprend le dicastère des écoles et remplace M. Meylan.
- 2) A Ferreyres, Mme Nicole Guenin a démissionné de la Municipalité et c'est Mme Valérie Faine qui a repris le flambeau.

Le CODIR fonctionne très bien sous la présidence de M. Etienne Morier-Genoud.

M. Bovet parle maintenant du législatif, le Conseil Scolaire Intercommunal (CSI). Il est désormais présidé par Mme Maria Welham Ruiters de Ferreyres qui succède à M. Georges Barré de Pompaples. Deux préavis importants ont été adoptés. Le premier concerne les comptes et le rapport de gestion 2019, le deuxième étant la reprise par l'ASI7 de tous les derniers bâtiments qui étaient encore propriétés de la commune de La Sarraz. Aujourd'hui, la commune de La Sarraz est propriétaire des fonds mais l'ASI7 a un droit de superficie de même qu'elle est propriétaire des bâtiments du site scolaire de La Sarraz.

Une très bonne nouvelle aussi car c'était un projet assez difficile mais rondement mené : la construction du collège du Levant pour le secondaire et inauguré l'an passé. Son budget de construction a été largement tenu : CHF 14'706'060.10 sur un crédit accordé en deux fois (la reprise de l'ancien projet + le crédit de construction) de CHF 15'335'000.--. C'est peu courant dans le domaine public de tenir largement les devis. On ne peut que féliciter les maîtres d'œuvre, les repreneurs et autres et aussi le CODIR.

Il relève aussi quelques petits ajustements techniques qui concernent les charnières des casiers. De plus, un lieu de détente va être créé.

M. Frédy Bovet termine en annonçant qu'en 2021, il arrêtera cette commission.

AIEM :

M. André Loewer présente le rapport des activités de la commission intercommunale.

« Depuis le dernier rapport du 05 décembre 2019, l'Association Intercommunale des Eaux du Mormont (AIEM) s'est réunie à deux reprises : le mardi 10 décembre 2019 à la buvette du football à La Sarraz et le mardi 16 juin 2020 dans la grande salle d'Eclépens, ceci afin d'assurer les distances sanitaires entre les participants pour cause d'épidémie de COVID-19.

Lors du conseil du 10 décembre 2019, le conseil intercommunal a :

- Accepté le procès-verbal de la séance du 25 juin 2019,
- Procédé à l'élection d'un membre à la commission de gestion, soit M. Michel Sartori de La Sarraz,
- Le président et le CODIR n'ont pas eu de communication à transmettre,
- Accepté le budget pour l'année 2020 avec :
 - Une baisse d'environ 20 % des taxes annuelles d'abonnement,
 - Un prix du m³ d'eau fixé à CHF 1.-- au lieu de CHF 1.10,
 - Et un excédent de produit de CHF 56'665.-- .

Lors du conseil du 16 juin 2020, le conseil intercommunal a :

- Accepté le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019,
- Procédé à l'élection de son bureau, composé de la manière suivante :
 - Président : Eric Brocard (La Sarraz),
 - Vice-président : Pascal Guinnard (Eclépens),
 - Scrutateurs : Alain Chanson (Eclépens) et Sylvain Wolf (Orny),
 - Scrutateurs suppléants : Olivier Buc (Pompaples) et Alain Pavillard (Orny).
- Procédé à l'élection et à l'assermentation d'un nouveau membre du CODIR, M. Joël Fontolliet pour la commune de Pompaples,
- Le président et le CODIR n'ont pas eu de communication à transmettre,
- Accepté les comptes et le rapport de gestion pour l'année 2019 avec :
 - des revenus de CHF 975'408.12,
 - des charges de CHF 639'337.21,
 - et un excédent de recettes de CHF 336'070.91.

Le CODIR a décidé de procéder à des amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 323'439.80 et d'attribuer le solde de l'excédent de recettes de CHF 12'631.11 au fonds de réserve.

- Accepté un crédit de CHF 84'006.-- pour l'assainissement de l'ancienne STAP (station de pompage) de la Rue du Four à Pompaples,
- Accepté un crédit de CHF 562'194.-- pour le remplacement de la conduite EPOT (eau potable) dans le cadre du projet d'extension de CADCIME à la Route du Milieu du Monde à Pompaples.

- *M. Gilles Pittet* a une question concernant un document reçu et qui indique l'état de l'eau. Peut-on avoir des informations à propos de sa qualité ?

M. Fontolliet, municipal, évoque le « chlorothalonil ». Les résultats de toutes les analyses de l'eau doivent être mises sur le site de l'AIEM. Dans le réseau AIEM intercommunal, la grande majorité des eaux provient du captage de l'eau de source de La Cressonnière. Cette eau n'est pratiquement pas polluée par le chlorothalonil. Les eaux qui sont polluées sont dans la nappe phréatique en dessous d'Eclépens : le puits de Cinq-Sous. Lorsqu'un prélèvement a été contaminé par le chlorothalonil, c'était directement à la sortie du puits de Cinq-Sous. L'eau de ce puits est utilisée additionnellement quand il n'y a pas assez d'eau à La Cressonnière. Il n'y a jamais de cette eau « pure » dans le réseau d'eau. De toute façon, d'après l'Office fédéral sur la sécurité alimentaire, nous avons deux ans pour trouver des solutions pour mettre notre réseau hors de danger. Aux dernières nouvelles, l'Office fédéral sur la sécurité alimentaire avait fixé à 0,1 microgramme / litre. Il a été décrété que ce produit était probablement cancérigène. Bien sûr, Syngenta, qui est le propriétaire de ce produit a gagné un recours contre l'Office fédéral sur la sécurité alimentaire qui doit retirer son affirmation. Si ce n'est probablement pas cancérigène, que va-t-il advenir de cette limite à ne pas dépasser ? Actuellement, c'est un peu flou. De toute façon, nous devons nous plier aux exigences et faire des travaux d'assainissement.

- *M. Frédy Bovet* : « Dans le prolongement de la question de M. Pittet, et suite à un contact qu'il a eu cet été avec M. Fontolliet, il a été très étonné de ne plus voir dans les sources de l'AIEM le captage d'eau que Pompaples avait dans le vallon du Nozon ».

M. Fontolliet donne quelques précisions : « On a actuellement 2'000 l/min sur La Cressonnière et notre captage du fond de la Vaux donne à peu près 400 l/min d'une eau qui est très stable sur l'année. Ce serait très intéressant au vu des situations météorologiques que l'on a d'année en année de refaire la conduite et de ramener cette eau sur La Cressonnière. Ce sera dans l'étude que l'on va faire d'ici deux ans pour se mettre à niveau vis-à-vis de ce chlorothalonil ».

AIPCV :

C'est Mme Caroline Favey, municipale, qui donne quelques informations : « L'AIPCV n'a pas réussi à se réunir cette année. Seule une information a été reçue au sein des communes concernant la piscine. Avec les normes sanitaires qu'il fallait respecter, plein de questions se sont posées : fallait-il ou pas ouvrir la piscine ? Qu'advierait-il d'un déficit important ou pas ? Plusieurs scénarios ont été envisagés et des conseils ont été demandés auprès de la Préfecture du district. Finalement, le CODIR a décidé d'ouvrir la piscine en tenant compte des prescriptions sanitaires et en suivant l'évolution. Les comptes 2019 n'ont pas encore été adoptés. Une séance aura lieu le 23 septembre prochain. Il semblerait qu'ils soient optimistes, ce qui compenserait une partie du déficit projeté pour 2020. Une demande de complément de crédit sera présentée en fin d'année.

SIEE :

M. Patrick Favey n'a pas grand-chose à dire non plus. A cause de la situation sanitaire, la SIEE ne s'est pas réunie. Les comptes ont été transmis par le bureau via internet, des comparaisons ont été faites. Il n'y a pas eu de remarques et les comptes ont été acceptés de cette manière-là.

9. Attribution des jetons de présence du Conseil

Le Président du Conseil a discuté de cette problématique avec Sœur Lucienne. Celle-ci a émis plein de bonnes idées. Le Président en propose une : il s'agit de « EMMANUEL SOS ADOPTION », une association basée à Choëx s/Monthey en Valais qui œuvre pour la personne en situation de handicap et de particularités. Elle propose trois pôles : le pôle adoption pour des enfants handicapés suisses ou étrangers, un foyer de vie destiné à des adultes en situation de handicap et finalement des ateliers d'occupation adaptés et individualisés (<https://sos-adoption.ch>).

Ce serait pour la séance de décembre 2019 et celle de ce soir. Avez-vous d'autres propositions ?

- *M. Cyril Monnier* annonce qu'il en avait présenté une lors de l'avant-dernier Conseil. On peut repousser d'une année ou cumuler.

Le Président indique qu'on peut cumuler car le prix du jeton de présence a passé de CHF 1.-- à CHF 10.-- et vu l'affluence de ce soir, les deux sont possibles.

- *Mme Carole Monnier* propose d'attribuer ceux de 2019 à une association et ceux de 2020 à l'autre association.

Le Président signale que quand on attribue les jetons, c'est en principe la période juillet- juin qui s'est prolongée sur septembre cette année.

Pour Mme Monnier, les comptes vont de janvier à décembre.

Le Président pense alors qu'il faudrait plutôt attribuer ces jetons en décembre à l'avenir.

Du coup, il faudrait deux propositions.

- *M. Cyril Monnier* avait promis de revenir avec quelque chose de plus concret. Il propose de faire don des jetons de présence à une école de karaté dédiée surtout à des personnes en situation d'handicap. Ce club s'appelle « karaté for all » (en français : « karaté pour tous »). A la base, c'est une famille de La Sarraz qui a lancé cela pour le plus grand bonheur de leur fille atteinte d'un handicap mental. Ils ont un dynamisme débordant, une motivation hors du commun et ils participent à plein de tournois dont un s'est déroulé à Cossonay en juin 2019. Ils se voient une fois par semaine. Les entraînements ont lieu

l'hiver à la salle d'Orny et l'été au terrain de foot de La Sarraz. Pour toutes ces raisons, il demande de faire don des jetons de présence à ce club.

Le Président demande si quelqu'un voit un inconvénient à ce qu'il y ait deux bénéficiaires des jetons de présence.

• M. le Syndic indique que lorsque le jeton de présence était de CHF 1.-- , la commune avait l'habitude d'arrondir le montant. Avec deux bénéficiaires, la commune pourrait regarder et arrondir aussi les montants.

C'est le moment de passer à la votation qui porte sur : « Acceptez-vous de remettre vos jetons de présence à l'association « Emmanuel SOS Adoption » et à l'association « Karaté for all » ?

Le Conseil général accepte à l'unanimité de donner ses jetons de présence à ces deux associations.

10. Election d'un-e suppléant-e à la commission de l'énergie et de l'environnement

M. Eric Chevallaz, suppléant de cette commission, a donné sa démission pour cette fonction. A part une personne pressentie, d'autres personnes se portent-elles candidates ?

Quatre personnes sont candidates : MM. Jean-Paul Recordon et Matthias Rouge et Mmes Sandrine Eymann et Seoane Pilar.

Le Président demande aux personnes candidates si elles veulent déjà faire part de leur motivation.

- Mme Sandrine Eymann se retire. Lorsqu'on l'avait appelée, elle a accepté de se présenter car apparemment il n'y avait personne. Elle ne se serait pas présentée maintenant.
- M. Jean-Paul Recordon a posé des panneaux photovoltaïques sur sa maison. C'est bien de s'intéresser à cette nouvelle énergie. Il propose son aide à certaines personnes qui désirent faire ces installations privées.
- M. Matthias Rouge a un intérêt dans ce domaine car il a une formation d'ingénieur en environnement et il travaille dans le domaine du bâtiment. C'est une façon de participer à la vie de la commune.
- Mme Seoane Pilar, suite à ce qu'elle vient d'entendre, retire sa candidature car des candidats sont plus connaisseurs qu'elle en matière d'environnement.

Il s'agit maintenant de passer à la votation.

Les membres du Conseil général doivent choisir entre deux candidats :

M. Matthias Rouge et M. Jean-Paul Recordon

Bulletins délivrés :	48
Bulletins rentrés :	48
Bulletins nuls :	0
Bulletins blancs :	1
Bulletins valables :	48
Majorité :	25

M. Matthias Rouge est élu avec 34 voix.

M. Jean-Paul Recordon obtient 13 voix.

11. Election du bureau du Conseil

- **Election du Président :**

Le Président du Conseil explique qu'il y a 8 ans, en prenant la fonction de Président du Conseil général de Pompaples, il avait très envie de s'investir pour la vie de son village.

Il sortait d'une période politico-professionnelle de 6 ans, qui lui avait permis de côtoyer chaque semaine Conseillers d'État, Conseillers nationaux, Députés et autres autorités communales. C'est dire s'il avait une notion plutôt acceptable des règles du jeu de la politique, que ce soit dans les rapports humains, la communication, la négociation, les groupes de réflexion, la victoire ou la défaite.

Au début de son mandat, il a retrouvé, toutes proportions gardées, la même ambiance, le même dialogue, la même envie d'avancer démocratiquement pour le bien de notre village.

Depuis quelques années, ce n'est plus pareil.

Il a la compétence de s'adapter. Il le fait depuis des dizaines d'années avec ses différents « clients », il le fait également depuis des années avec les collaborateurs qu'il est amené à conduire quotidiennement. Il a eu l'occasion de le faire dans les très nombreux clubs ou associations qu'il a présidés ou qu'il préside encore. Bref, il sait s'adapter et il le fait.

Mais il le fait jusqu'à une certaine limite. Dans le cadre de son mandat de Président du Conseil général, cette limite est aujourd'hui atteinte voire dépassée. A tel point qu'il n'a plus envie, dans les conditions actuelles, de continuer à s'investir.

Il n'en dira pas plus car il ne veut pas polémiquer plus que nécessaire, le village n'en a pas besoin en ce moment.

Personne n'est irremplaçable. Une fois un nouveau Président ou une nouvelle Présidente en place, nous passerons à autre chose. Il est convaincu qu'un peu de nouveauté et des idées fraîches seront totalement bénéfiques à notre Conseil général et permettront de renouer un dialogue qu'il espère plus sain avec notre Exécutif.

En conséquence, il ne se représente pas à sa succession.

Pour des raisons qui lui sont propres, et il prie ses amis du bureau de bien vouloir l'en excuser, personne n'était au courant de cette décision, mûrement réfléchi.

Il reste donc devant l'assemblée pour procéder à l'élection du nouveau ou de la nouvelle Président-e.

Il apporte une précision supplémentaire. L'année passée, quand il a approché M. André Loewer pour prendre la vice-présidence, ce n'était pas pour que ce dernier lui succède le moment venu. M. Loewer ne souhaite pas prendre ce poste de « Président ».

Il attend des propositions.

La salle passe par des moments de stupeur et de silence.

Le Président pense que le changement fera du bien. Donc le tableau quelque peu noir qu'il a présenté peut changer. Il sait que pour les membres du Conseil, il est important d'avoir quelqu'un devant, peu importe qui.

Le Président, en fonction jusqu'à fin septembre, donnera le matériel et expliquera en quoi consiste sa fonction à la personne qui le remplacera. Il ne s'agit pas d'une punition. Pour lui, la coupe est pleine.

Il rappelle que le Conseil général ne quittera pas la salle tant que la présidence n'aura pas été repourvue.

- *Mme Seoane Pilar* demande en quoi consiste ce poste.

Rép. du Président : « Deux tâches principales : la première est de présider, c'est-à-dire de faire « le chef d'orchestre » lors des assemblées (deux fois par année), au préalable de nommer les commissions ad hoc avec deux membres du bureau du Conseil (deux scrutateurs ou scrutatrices). Le Président convoque l'assemblée, prépare avec la Municipalité l'ordre du jour qui est régulièrement le même. Le moment

venu, il gère les débats dans lesquels il y a rarement de problèmes. L'autre tâche principale est de présider le dépouillement à chaque scrutin. C'est environ quatre à cinq fois par année, le dimanche, avec le Bureau du Conseil. Ce ne sont pas des tâches qui sont excessivement compliquées. Il faut juste avoir envie de donner un peu de son temps, de contribuer à la vie du village ».

Le Président ajoute que chaque membre du Conseil peut proposer des gens dans la salle.

- *M. Vincent Delafontaine* indique que ce ne sera pas pour le moment.

Le Président aimerait qu'une personne se décide, se dévoue.

- *M. Frédy Bovet* signale qu'il ne sera pas facile de succéder à l'actuel Président qui a assumé cette fonction avec toute la dextérité, la diplomatie et l'autorité nécessaire. Les membres du Conseil sont sous le choc. Faut-il absolument nommer un président ce soir ?

Rép. du Président : « Il faut un Président ». Le Conseil de ce soir est celui de fin juin qui marque le renouvellement du Bureau du Conseil. Il y aura un Conseil en décembre et en juin 2021 et des votations en novembre 2020, mars 2021 et juin 2021. Il peut aussi « coacher ».

- *Mme Seoane Pilar* demande comment se passe le lien avec la Municipalité (cahier des charges).

Rép. du Président : « S'agissant des Conseils généraux, la Municipalité demande à ce que des commissions soient nommées pour qu'elle puisse présenter des préavis. Il faut convoquer les commissions et l'ordre du jour est préparé en fonction de cela. Au niveau des votations, il n'y a pas d'interaction ».

Il indique encore qu'il a l'habitude de parler devant du monde depuis trente ans environ. On ne demande pas un orateur mais quelqu'un qui « fait la musique ». Chacun a sa personnalité.

Mme Seoane Pilar se présente mais se demande si c'est chose possible alors qu'elle n'a pas la nationalité suisse.

Le Président indique qu'il y a peut-être quelques contraintes au niveau des élections, du bureau de vote. Il se renseignera.

Le règlement permet d'élire tacitement s'il n'y a qu'une seule candidature.

Mme Seoane Pilar est élue tacitement et mérite de chaleureux applaudissements.

Le Président du Conseil rappelle que depuis 2014, l'élection du président, du (de la) vice-président(e) et des scrutateurs peuvent se faire tacitement quand le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir.

- ***Election du (de la, des) vice-président (e) (s) :***

Le Président procède à l'élection de la vice-présidence. Il indique que le règlement du Conseil de Pompaples autorise deux vice-présidents. A l'époque, St-Loup était représenté.

M. André Loewer, actuel vice-président, se représente. Il est élu tacitement par acclamations.

- ***Election des scrutateurs (scrutatrices) :***

Les scrutateurs (-trices) actuel (-le)s se représentent. Il s'agit de remplacer Mme Seoane Pilar qui vient d'être nommée à la présidence du Conseil.

Le Président explique en quoi consiste la fonction de scrutateur. « Les scrutateurs sont chargés du dépouillement du scrutin. Ils comptent les suffrages lors des votations. En cas de vote par appel nominal, ils prennent note des votes et en communiquent le résultat au Président. Ils participent aussi avec le Président à la nomination des commissions ».

Mlle Frédérique Schneider se porte candidate. Elle est élue tacitement par acclamations.

Les cinq autres scrutateurs (-trices) se représentent et sont réélus tacitement. Il s'agit de *Mmes Evelyne Antonin, Barbara Favey, Edith Gachet et Dominique Leemann* et de *M. Vincent Studer*.

Le Président du Conseil indique que le nouveau bureau du Conseil fonctionnera à partir de 1^{er} octobre 2020.

12. Communications de la Municipalité

• **M. Gilles Bichsel** donne quelques informations concernant l'hôpital. Un article de presse a annoncé la réouverture de la salle d'opération fermée suite au Covid-19 et en plus, il était précisé que les EHNV prévoyaient une centralisation des soins aigus sur le site d'Yverdon en 2025-2026. Ce qui veut dire que certains bâtiments vont se vider sur ce site propriété des diaconesses. Des transformations vont avoir lieu. Des séances se sont déroulées avec les acteurs régionaux : les communes, les députés, les diaconesses et la future école. Des réflexions sont entreprises afin que ce site ne meure pas et ne se vide pas, réflexions à long terme pour le déplacement des soins aigus, ce qui nous permet de voir venir. C'est long mais court à la fois. Le Conseil général sera informé au fur et à mesure des événements.

Concernant l'école, le Grand Conseil a octroyé la garantie pour l'emprunt de CHF 2'500'000.-- servant à financer le crédit d'étude de construction d'un nouvel établissement de formation de l'École de soins et santé communautaire (ESSC) à St-Loup (Pompaples). Le 26 mai 2020, le Grand Conseil a accepté ce crédit d'étude qui permet l'avancement des travaux. Cet été, des rencontres ont eu lieu et la commune a reçu une planification de l'évolution. La mise à l'enquête est prévue au printemps 2021 et le commencement des travaux au début 2022. L'entrée des élèves est prévue en août 2024. C'est court pour construire un bâtiment de cette ampleur mais c'est réalisable. Quand la mise à l'enquête sera passée, on verra mieux les délais exacts. On espère qu'il n'y aura pas trop d'oppositions et que cette école se fera. Les autorités de Pompaples et les autorités régionales soutiennent le projet.

• **M. Olivier Waber** annonce que, au vu de la charge de travail au sein de la Municipalité ces deux dernières années et du manque de respect, il terminera son mandat en juin 2021 afin de se consacrer pleinement à sa famille et à son entreprise.

Il a reçu une information concernant la route qui va d'Arnex jusqu'à la bifurcation Orny-Orbe-Bavois (route du vignoble) : cette route est très fréquentée et les vendanges vont commencer. Elle sera fermée dès le lendemain vendredi 11 septembre jusqu'au vendredi 27 novembre 2020.

• **M. Alain Bonzon** tient à remercier les membres du Conseil qui ont accepté les quatre préavis. Il remercie aussi Mme Seoane Pilar qui a accepté la charge de Présidente. La Municipalité dialoguera avec elle.

Il poursuit : « 2020 est une année particulière, comme pour le monde entier !

1. Lors de la dernière séance du CG de décembre, j'avais eu le plaisir de vous présenter la nouvelle secrétaire engagée afin de remplacer Marguerite Bonzon. Elle a débuté son activité le 6 janvier pour se terminer le 27 janvier déjà. Malgré les divers renseignements obtenus à son sujet, la Municipalité a rapidement constaté que les prestations fournies ne correspondaient pas aux attentes et surtout que cette personne n'était pas faite pour un travail en équipe, condition indispensable à une saine activité de notre Administration.

2. Ce faisant, c'est Patricia Kettiger, préposée au CH (contrôle des habitants) depuis près de 3 ans qui a accepté de reprendre cette importante fonction qu'elle assume à notre entière satisfaction. Elle habite Pompaples et presque tout le monde la connaît.
3. Et me direz-vous, qui prend la place de Patricia ? C'est Myriam Schär, habitant également Pompaples, qui a accepté la tâche de préposée au CH. Elle exerçait cette fonction auprès de la commune de L'Isle depuis près de 3 ans.
Avec l'appui de Carole Monnier, boursière depuis bientôt 10 ans, nous pouvons vous assurer que ce trio administratif fait un travail d'équipe remarquable.
4. COVID-19. Rappelons-nous les déclarations officielles entendues le 16 mars à notre réveil déjà. C'est à 9h00 que Anne Guignard, l'appelait en disant vouloir se rendre utile et solidaire aux actions que la Municipalité devrait assumer. Quelques minutes plus tard, c'est Dominique Barca et sa famille qui faisait la même proposition. C'est le jour même à 13h30 que nous nous sommes rencontrés afin de mettre sur pied le groupe « Solidarité-Pompaples ». Ces dames ont obtenu de suite l'appui de plus de 20 bénévoles, dont les membres de la Société de Jeunesse de Pompaples. Le lendemain un tous-ménages était distribué proposant de nombreux services aux personnes qui le désiraient, ceci sur simple appel téléphonique. Et ça a fonctionné à la perfection. L'administration communale a, quant à elle, appelé toutes les personnes susceptibles d'avoir besoin d'un appui. Quelle superbe expérience et quelle belle reconnaissance des personnes aidées. La Municipalité tient ici, en son nom et en votre nom, à remercier très sincèrement Anne Guignard, Dominique Barca et sa famille, la Jeunesse de Pompaples ainsi que tous les bénévoles ayant pris une part active au soutien des demandeurs. D'autres l'on fait discrètement, des voisins, des amis, des enfants : qu'ils soient également remerciés. Il propose à l'assemblée de se lever... et d'applaudir ces bénévoles.
5. Je ne m'attarderai volontairement pas sur le journaliste menteur et vengeur de 20 Minutes qui s'en est pris, dans les colonnes dudit journal, au préposé aux contraventions sur la circulation. Contrairement aux dires journalistiques, la santé dudit préposé communal va parfaitement bien. Et il continue son travail, tant bien que mal durant la présente période.
6. Et pour conclure, j'aimerais pouvoir assister à une sérénité retrouvée au sein de notre population. Excusez-moi Sœur Lucienne, le présent endroit m'a rappelé Matthieu 20 :26 « Ainsi les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers ». Merci Sœur Lucienne de nous accueillir ici à St-Loup, lieu de vie. Ainsi les plus éloignés habituellement du lieu de rencontre sont les plus proches aujourd'hui.

Olivier Waber nous quittera en fin de législature. Les autres municipaux ont la volonté de rempiler, d'importants travaux restant à réaliser. Les électeurs en décideront. Les municipaux de toujours ont mis toute leur conscience dans l'accomplissement de leur tâche et je peux vous assurer que c'est le cas des membres actuels de la Municipalité. Ils sont en cela fortement aidés par le personnel de la voirie et de l'administration. J'aimerais pouvoir ici les remercier en votre nom. Et merci Olivier, mais nous en reparlerons, tu as encore d'importants travaux communaux à réaliser à côté de ta forte occupation professionnelle ».

13. Divers et propositions individuelles

Le Président rappelle que les propositions sont d'un intérêt commun et de la compétence du Conseil général.

- Une question de *Mme Céline Behrens Loewer* lui est parvenue la veille. Elle s'explique : « Je souhaite poser une question concernant le trottoir qui descend le long de la route du Milieu du Monde. Beaucoup d'enfants l'empruntent pour se rendre à l'école ou au bus. Le matin, nous pouvons observer, sur la route

cantonale qu'ils longent, énormément de circulation dont de nombreux camions. Plusieurs véhicules embarqués dans cette descente ont d'ailleurs tendance à augmenter leur vitesse.

En prenant en considération le trafic et la fréquentation piétonnière, ce trottoir est plutôt étroit et n'assure pas une sécurité optimale d'autant plus qu'il est rétréci au niveau de la maison de Mme Küffer, ce qui pousse les enfants marchant côte à côte d'empiéter sur la route.

La question est la suivante : « Pourrait-on envisager une réfection dudit trottoir dans sa globalité ou au moins au niveau du passage plus étroit ? Une simple chicane ne permettrait-elle pas de maintenir une largeur satisfaisante tout en obligeant les automobilistes à ralentir ? Ne pourrait-on pas profiter des travaux pour faire quelque chose à ce niveau-là pour la sécurité des enfants ? »

M. Olivier Waber va se renseigner par rapport aux normes et par rapport à l'aspect technique.

Le Président signale que la demande qui peut paraître anodine n'est pas si simple étant donné le nombre de critères à prendre en compte vu le type de route.

- *M. Frédy Bovet* a une remarque et une question. Il remercie le syndic d'avoir clarifié un point (page 14 du PV) concernant la secrétaire municipale : on peut avoir un profil qui permettrait d'être chancelière fédérale et se révéler incompétente. Pour avoir lui-même engagé du personnel pendant de nombreuses années, il sait qu'on peut parfois se laisser influencer négativement.

Autre point : la Conseillère d'État Christelle Luisier, ancienne syndique de Payerne, fait un tour du Canton. En participant à l'une des sessions qu'est-ce que la Commune va porter comme message ? Que pourrait-on faire ? »

Rép. de M. Alain Bonzon qui s'y rendra : « C'est plutôt elle qui va nous apporter un message : on va parler péréquation et facture sociale. Elle a voulu cette rencontre pour clarifier certaines choses, pour faire passer le message de la facture sociale UCV et non de la facture sociale AdCV. Nous serons x communes en même temps. J'espère que ce sera un bon moment de dialogue et c'est des fois plus agréables autour d'un verre même si on n'en fait pas ce soir. Mais attendons-nous à beaucoup de changements. Du point de vue social, on sait plus ou moins où on se dirige : on va nous diminuer la facture cette fois officiellement sans bascule fiscale car c'est pour aider financièrement les communes. Quant à la péréquation, c'est à l'hiver 2022-2023 qu'on verra un peu plus clair. C'est plutôt elle qui va apporter des messages comme nouvelle Conseillère d'État et en tant qu'ancienne Syndique, on compte sur son appui. Ce sera la semaine prochaine ».

- *Mme Seoane Pilar* désire s'exprimer en tant que future Présidente sur ce que l'on a pu vivre ce soir. Elle remercie M. Stéphane Schneider d'avoir si bien su présider les séances et pour le travail qu'il a réalisé. Elle s'exprime aussi sur ce qu'elle a ressenti au cours de cette séance : elle trouve regrettable d'assister un peu à ce qui ressemble à un règlement de comptes. Elle ne peut que constater une certaine mésentente. Il est évident qu'elle ne peut pas collaborer dans cet état d'esprit. Elle espère trouver une collégialité qui permettra de travailler, de collaborer et de dialoguer ensemble : « Vous parliez tout à l'heure de respect. J'aimerais que l'on puisse œuvrer dans ce sens même en cas de désaccords ou de mésententes. Le but n'est forcément d'être amis mais de pouvoir travailler ensemble communément au bien-être de la commune ».

En tant que citoyenne de Pompaples, elle aimerait revenir un peu en arrière sur le préavis qui concerne le chauffage. Elle rappelle que tous les habitants de Pompaples ont reçu un tous-ménages qui explique la raison des travaux et ce qui se passe aujourd'hui. Elle remercie la Municipalité de l'avoir fait. Elle a aussi assisté à la séance de la semaine passée avec la Municipalité et d'autres personnes représentantes du village de Pompaples. Une chose la surprend, qui est écrite dans le tous-ménages, c'est « ceci évitera également que le revêtement routier définitif soit détruit et endommagé par des fouilles pendant au moins 10 à 15 ans ». Elle prend pour exemple l'éventuel futur raccordement de la salle de la Biolle.

Rép. de M. Fontolliet : « Pour le chauffage de la Biolle, de toute façon il y a une prise en attente. L'alimentation se ferait par la maison de M. Alain Chanson (maison contiguë). Il n'y aurait pas de réouverture de la route. Par contre, il ne peut pas répondre pour le revêtement ».

M. Alain Bonzon ajoute : « Le revêtement final va prendre du temps. L'École de St-Loup devrait ouvrir ses portes en 2024. Essayez d'imaginer que le collège de La Sarraz a coûté 16 millions et le nouveau bâtiment de St-Loup, c'est 36 millions ! La route de Pompaples va être réouverte, mais on ne va pas faire un tapis

définitif alors que vont se faire des travaux importants à St-Loup. On doit attendre normalement une année après la fin des travaux pour poser la couche finale. On va attendre beaucoup plus : 2024 ou 2025. En ayant la Romande Energie, l'eau potable, les eaux claires et usées (le contrôle montre qu'il y a peu de réparations à effectuer), le chauffage à distance, Swisscom, VO énergies avait soumissionné mais s'est retirée, il ne voit pas quel nouveau service pourrait venir en plus ces 10 à 15 prochaines années ».

- *M. Serpa Barata* déplore qu'il n'y ait pas de containers dans le quartier où il habite et qu'il faille descendre jusqu'au bas de la route de St-Loup pour en trouver. De nombreux autres ménages sont concernés. Qu'en est-il des gens qui n'ont pas de voitures ou qui sont peut-être handicapés. Il fait remarquer que le nombre de containers a diminué. Il s'étonne aussi qu'il n'y ait pas d'abri pour les enfants qui attendent le bus.

Rép. de M. Bichsel : « L'arrêt du bus vers le four à pain est un arrêt provisoire. Une étude est en cours. Elle tient compte aussi de l'École à venir. De plus, la législation demande de construire un abri adapté à la situation des personnes handicapées : c'est une obligation pour 2023. Pour l'instant, tout va rester tel quel ».

M. Olivier Waber précise que des containers se trouvent vers la Biolle et à la déchetterie. Certains containers ont dû être déplacés suite à la création de l'arrêt de bus provisoire.

Le Président du Conseil intervient et indique qu'il faut rester dans les compétences du Conseil car on s'égare un peu.

- *M. Antunes Carlos*, habitant en Montanney a envoyé une lettre à la Municipalité en août car des containers en face de chez lui, quand il fait chaud, dégagent des odeurs, des sacs dépassent et certains ne sont pas fermés. La Commune a répondu que dans un premier temps on introduirait des capsules désodorisantes dans les containers afin de neutraliser les odeurs et que par la suite, si cela ne joue pas, l'emplacement serait supprimé. Il aimerait savoir quand cela sera-t-il mis en œuvre et pour combien de temps ? Les résultats seront-ils probants ? Ce système a-t-il été réalisé quelque part ailleurs ? Une autre solution a-t-elle été envisagée (enterrer les containers) ?

M. Fontolliet répond qu'une société avait été contactée dans la commune où il habitait précédemment. Un problème similaire avait été constaté et des capsules désodorisantes mises. Ce système devrait être validé lors de la prochaine séance de Municipalité. Il s'agirait de mettre des adaptateurs sous chaque porte des containers et d'y glisser une capsule désodorisante aux huiles essentielles. Il rappelle que pour le bon fonctionnement, la porte de chaque container devra être fermée car cela désodorise l'air intérieur. Il termine en relevant que les molochs de La Sarraz laissent aussi s'échapper des odeurs.

- *M. Dominique Bataillard* indique que si on fait un tri correct, il n'y a pas d'odeur.

- *M. André Loewer* parle de l'abri pour enfants : avec un abri provisoire, on attend un peu pour voir ce qui se passe. On va démonter le refuge bientôt. On pourrait le couper en deux et faire un abri de chaque côté : quelque chose de provisoire...

- *Mme Ruth Küffer* indique, à propos de la remarque au sujet du trottoir, qu'à l'époque, la route passait au raz de la porte et c'est à la commune de faire quelque chose.

- *Sœur Lucienne* : « Vous entendez beaucoup parler du site de St-Loup, de tout ce qui va se fermer ; cela fait des années qu'on en entend parler. Sachez que de notre côté, la communauté et le ministère, on travaille aussi sur les projets de développement du site. On en a aussi discuté avec M. Chezeaux (président de l'Institution) et avec Mme Sprunger (responsable du ministère accueil). On informera aussi le Conseil de nos projets. Les soins aigus vont déménager sur Yverdon en 2025-2026. Le 1^{er} mars de l'année prochaine, les deux unités d'hébergement partent sur Orbe. Le pavillon du Nozon sera vide ainsi que le rez-de-chaussée du pavillon Germond. Nous réfléchissons au devenir de ces bâtiments de façon intelligente et au service de la population ».

Le Président clôt ainsi cette dernière assemblée pour lui par ces quelques mots : « Ces huit années de présidence auront constitué un privilège pour moi car elles m'auront permis de vous découvrir et de vous côtoyer. J'espère que j'aurai été digne de votre confiance et digne de ma fonction. Je rentre maintenant dans le rang avec le sentiment du devoir accompli, correctement, honnêtement, pour le bien de notre village.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée, un bon retour chez vous et surtout, prenez soin de vous ! »

Il est 22 h 30.

Le Président :

Stéphane Schneider

Le Secrétaire :

Charly Clerc